


LES DOCUMENTS

Compte administratif

Rapport de présentation

Année 2023 - Bandol





L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif.

Sommaire

- I. Le vote du compte administratif**
 - A. Définition
 - B. Procédure d'adoption

- II. Présentation des équilibres budgétaires et financiers**
 - A. La section de fonctionnement
 - B. La section d'investissement
 - C. La capacité d'autofinancement et la capacité de désendettement

 - D. Le taux d'épargne brute
 - E. Dettes et charges financières

- III. Actions menées en 2023:**
 - A. Les animations, la culture et la médiathèque
 - B. la jeunesse
 - C. Les travaux

- IV. Les budgets annexes**

I. Le vote du compte administratif

A. Définition

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres), et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion comporte une balance générale de tous les comptes et bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local. Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

B. Procédure d'adoption

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal doit élire son président de séance. L'article L. 2121-4 du CGCT précise que le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. L'article L. 1612-12 alinéa 2 du CGCT précise que le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

II. Présentation des équilibres budgétaires et financiers

A. La section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAP	LIBELLE	Réalisation 2016	% Evolution 2015/2016	Réalisation 2017	% Evolution 2016/2017	Réalisation 2018	% Evolution 2017/2018	Réalisation 2019	% Evolution 2018/2019	Réalisation 2020	% Evolution 2019/2020	Réalisation 2021	% Evolution 2020/2021	Réalisation 2022	% Evolution 2021/2022	Réalisation 2023	% Evolution 2022/2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 604 210	-3,60 %	4 627 052	0,50 %	4 738 257	2,40 %	5 036 236	6,29 %	4 269 765	-15,22 %	4 752 345	11,30 %	5 380 108	13,21 %	5 356 256	-0,44 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 421 684	1,78 %	10 446 089	0,23 %	10 214 703	-2,22 %	10 127 702	-0,85 %	9 982 567	-1,43 %	10 272 381	2,90 %	10 561 442	2,81 %	10 547 081	-0,14 %
014	ATTENUATION S DE PRODUITS	529 193	-17,83 %	650 196	22,87 %	1 223 577	88,19 %	1 551 898	26,83 %	1 532 353	-1,26 %	1 491 147	-2,69 %	1 781 542	19,47 %	1 997 177	12,10 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 515 802	-8,63 %	3 147 330	-10,48 %	2 741 176	-12,90 %	2 202 589	-19,65 %	2 219 640	0,77 %	1 873 906	-15,58 %	1 729 024	-7,73 %	1 731 461	0,14 %
66	CHARGES FINANCIERES	295 355	-9,45 %	262 045	-11,28 %	300 567	14,70 %	154 486	-48,80 %	205 073	32,75 %	195 943	-4,45 %	176 400	-9,97 %	202 976	15,07 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	178 642	8,33 %	63 666	-64,36 %	64 094	0,67 %	34 922	-45,51 %	38 839	11,22 %	88 664	128,28 %	31 752	-64,19 %	76 335	140,41 %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	482 829	20,37 %	424 513	-8,28 %	411 122	-3,15 %	629 847	53,20 %	725 629	15,21 %	773 240	6,56 %	800 702	3,55 %	868 960	8,52 %
		20 007 714	-1,84 %	19 620 891	-1,93 %	19 693 496	0,37 %	19 737 680	0,22 %	18 973 867	-3,87 %	19 447 627	2,50 %	20 460 971	5,21 %	20 780 247	1,56 %

Evolution des charges à caractère général 2014-2023



Après une augmentation de + 13,21% en 2022 en raison de l'augmentation des fluides et de la reprise des dépenses de la caisse des écoles, l'année 2023 confirme l'attention portée aux dépenses à caractère général qui ont diminué de 0,44%. malgré une inflation annuelle de 4,9% en 2023 selon l'INSEE. En effet, les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 4,9% l'année précédente en France. Il s'agit du deuxième taux d'inflation le plus élevé depuis 1991, après 2022 (+5,2%).

Focus sur les fluides



Electricité


	Consommation KWH	% évolution conso	Montants facturés	% évolution dépenses	Evolution numéraire
2020	1 784 438		291 753 €		
2021	2 913 342	+ 63,26%	471 189 €	61,50 %	179 436 €
2022	1 692 779	- 41,90%	454 643 €	- 3,51%	- 16 546 €
2023	1 527 745	- 9,75%	450 910	- 0,82%	- 3 733 €

Eau

	Consommation Litres	% évolution conso	Montants facturés	% évolution dépenses	Evolution numéraire
2020	68 503		140 282 €		
2021	65 059	- 5,03%	138 943 €	- 0,95%	- 1339 €
2022	67 570	+ 3,86 %	138 047 €	- 0,64%	- 896 €
2023	22 841	- 66,20%	78 254 €	- 43,31%	- 59 793 €

Gaz

	Consommation MWH	% évolution conso	Montants facturés	% évolution dépenses	Evolution numéraire
2020	828		41 995 €		
2021	864	+ 4,35 %	33 655 €	- 19,86%	- 8 340 €
2022	639	- 26,04%	57 046 €	+ 69,50%	+ 23 391 €
2023	765	+ 19,72%	68 018 €	+ 46,62%	+ 21 628 €



Les charges de personnel ont diminué de 0,14% en 2023. Cette légère baisse de la masse salariale est due à plusieurs facteurs tels que :

- Les départs non remplacés : une dizaine d'agents titulaires ont quitté la commune en 2023, par voie de mutation ou suite à un départ en retraite et n'ont pas été remplacés
- La diminution des heures supplémentaires payées au profit d'une réorganisation du temps de travail

Ces mesures de faire face aux mesures exogènes imposées tout en poursuivant la politique engagée en matière de revalorisation du régime indemnitaire.

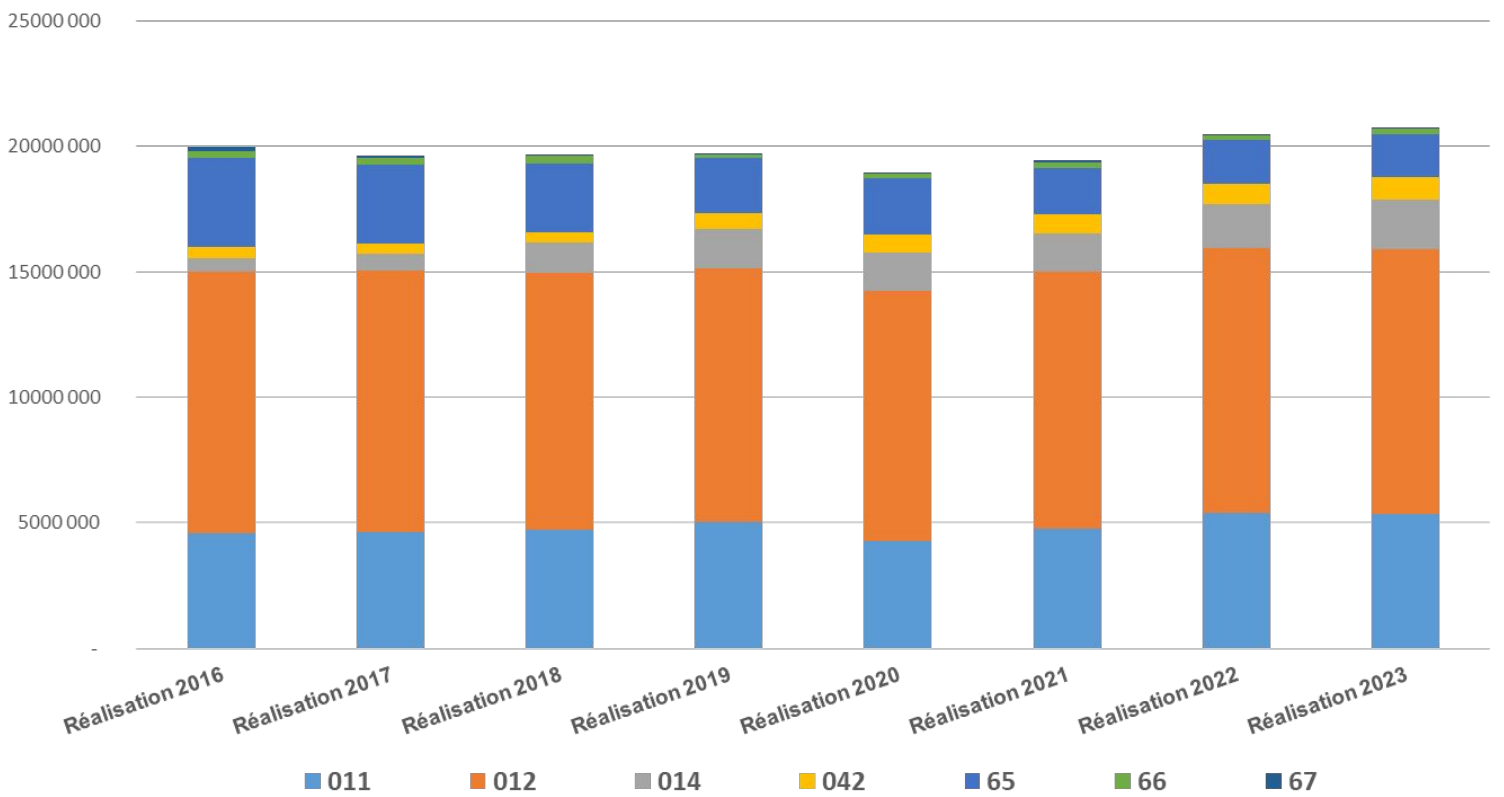
Ainsi, en 2023, 12 agents de catégorie C, 3 agents de catégorie B et 2 agents de catégorie A ont pu bénéficier d'une revalorisation de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, Sujétions, et Expertise) au regard de leurs responsabilités, de leur changement de fonction ou de la valorisation de leur expérience professionnelle. Par ailleurs, un complément indemnitaire annuel (CIA) a été versé à 28 agents de catégorie C, 2 agent de catégorie B, et 3 agents de catégorie A.

Dans sa note de conjoncture de septembre 2023, la Banque Postale indique que les finances locales demeurent confrontées aux défis de l'inflation et de la hausse des frais de personnel. Force est de constater que la Commune de Bandol a relevé ce défi. Fait notable, pour ne pas dire exceptionnel, le montant des dépenses de personnel est en 2023 inférieur à celui de 2014 (10 552 855 €).

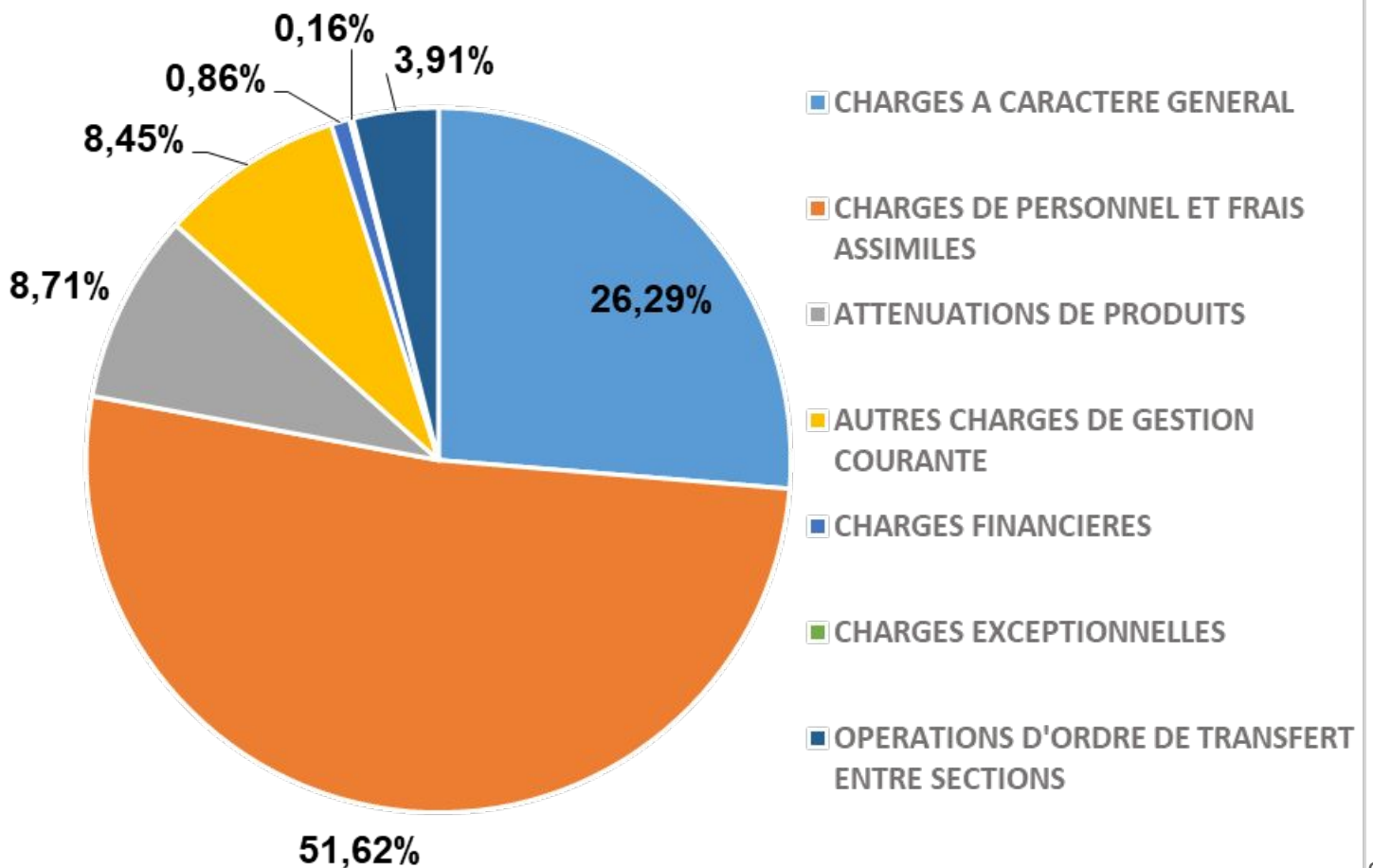
Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2023.

NATURE	LIBELLE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
		REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	346 936	311 072	280 390	250 179	234 540	215 720	204 627	187 907	210 358
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-20 757	-15 716	-18 346	50 388	-80 054	-10 647	-8 684	-11 506	-7 382
TOTAL		326 179	295 355	262 045	300 567	154 486	205 073	195 943	176 400	202 976

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016-2023



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Réalisation 2016	% 2015/2016	Réalisation 2017	% 2016/2017	Réalisation 2018	% 2017/2018	Réalisation 2019	% 2018/2019	Réalisation 2020	% 2019/2020	Réalisation 2021	% 2020/2021	Réalisation 2022	% 2021/2022	Réalisation 2023	% 2022/2023
ATTENUATIONS DE CHARGES	113 727	4,11 %	111 121	-2,29 %	203 594	83,22 %	83 909	-58,79 %	51 537	-38,58 %	40 053	-22,28 %	115 984	189,57 %	54 570	-52,95 %
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 704 027	34,02 %	1 295 147	-23,99 %	1 497 565	15,63 %	1 518 636	1,41 %	1 279 782	-15,73 %	1 279 782	0,00 %	1 320 934	3,22 %	1 501 945	13,70 %
IMPOTS ET TAXES	17 964 384	0,89 %	18 471 061	2,82 %	18 573 725	0,56 %	18 058 421	-2,77 %	18 375 187	1,75 %	18 988 648	3,34 %	21 698 116	14,27 %	22 013 903	1,46 %
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 767 658	-22,15 %	1 625 160	-8,06 %	1 533 280	-5,65 %	1 413 202	-7,83 %	1 641 127	16,13 %	1 186 325	-27,71 %	1 257 706	6,02 %	1 062 398	-15,53 %
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	471 799	8,36 %	412 412	-12,59 %	397 795	-3,54 %	472 585	18,80 %	523 525	10,78 %	547 960	4,67 %	544 017	-0,72 %	828 257	52,25 %
PRODUITS FINANCIERS	95 253	-2,76 %	91 875	-3,55 %	88 607	-3,56 %	85 180	-3,87 %	81 782	-3,99 %	77 759	-4,92 %	73 873	-5,00 %	69 710	-5,64 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	578 257	1136,24 %	191 455	-66,89 %	643 407	236,06 %	99 226	-84,58 %	68 292	-31,18 %	78 774	15,35 %	57 593	-26,89 %	99 618	72,97 %
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 674	70,98 %	41 841	20,67 %	265 943	535,60 %	322 108	21,12 %	1 965	-99,39 %	39 452	1908 %	6 041	-84,69 %	5 911	-2,15 %
	22 729 778	3,05 %	22 240 072	-2,15 %	23 203 916	4,33 %	22 053 267	-4,96 %	22 023 195	-0,14 %	22 238 752	0,98 %	25 074 264	12,75 %	25 636 311	2,24 %

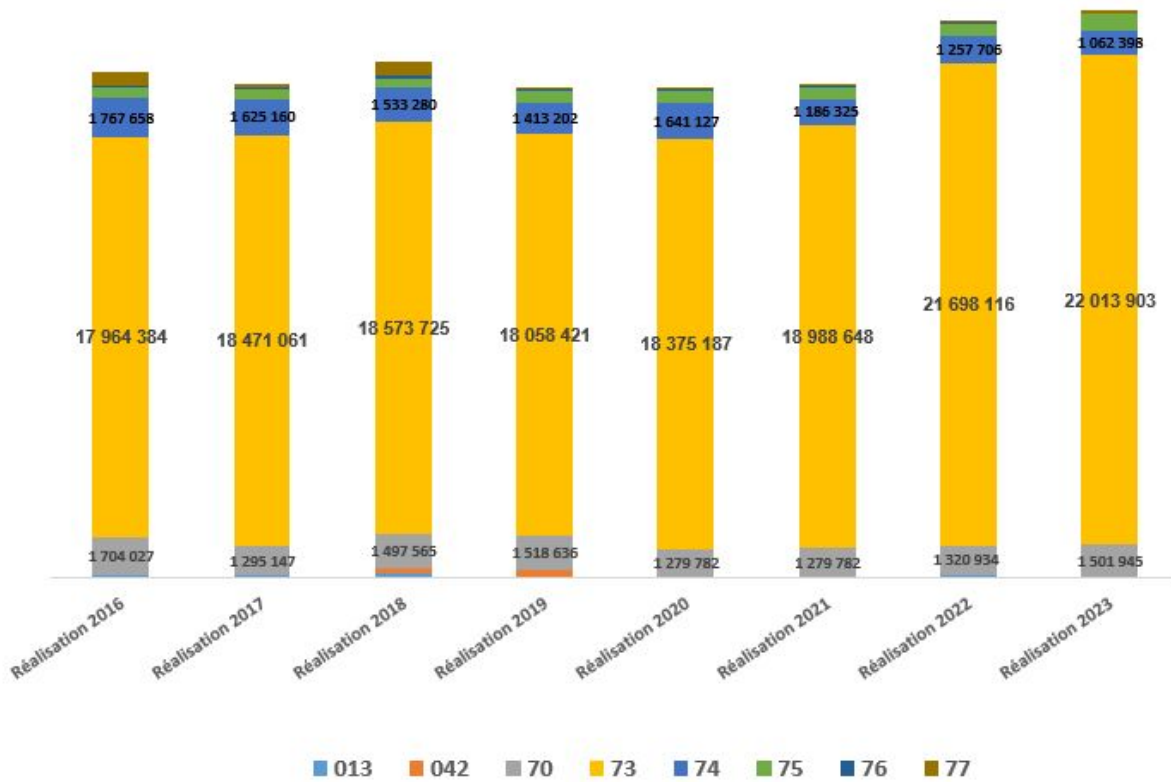
En 2023, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 2,24%.

Pour le chapitre 73, le produit des jeux a augmenté de 13,93 % par rapport à 2022. Pour mémoire, entre 2015 et 2022 le produit des jeux avait diminué de - 1 025 728 €. En 2023, les droits de mutation s'élèvent à 1 764 322€ soit 890 492 euros de moins qu'en 2022 alors qu'ils étaient en augmentation continue sur la période 2015-2022.

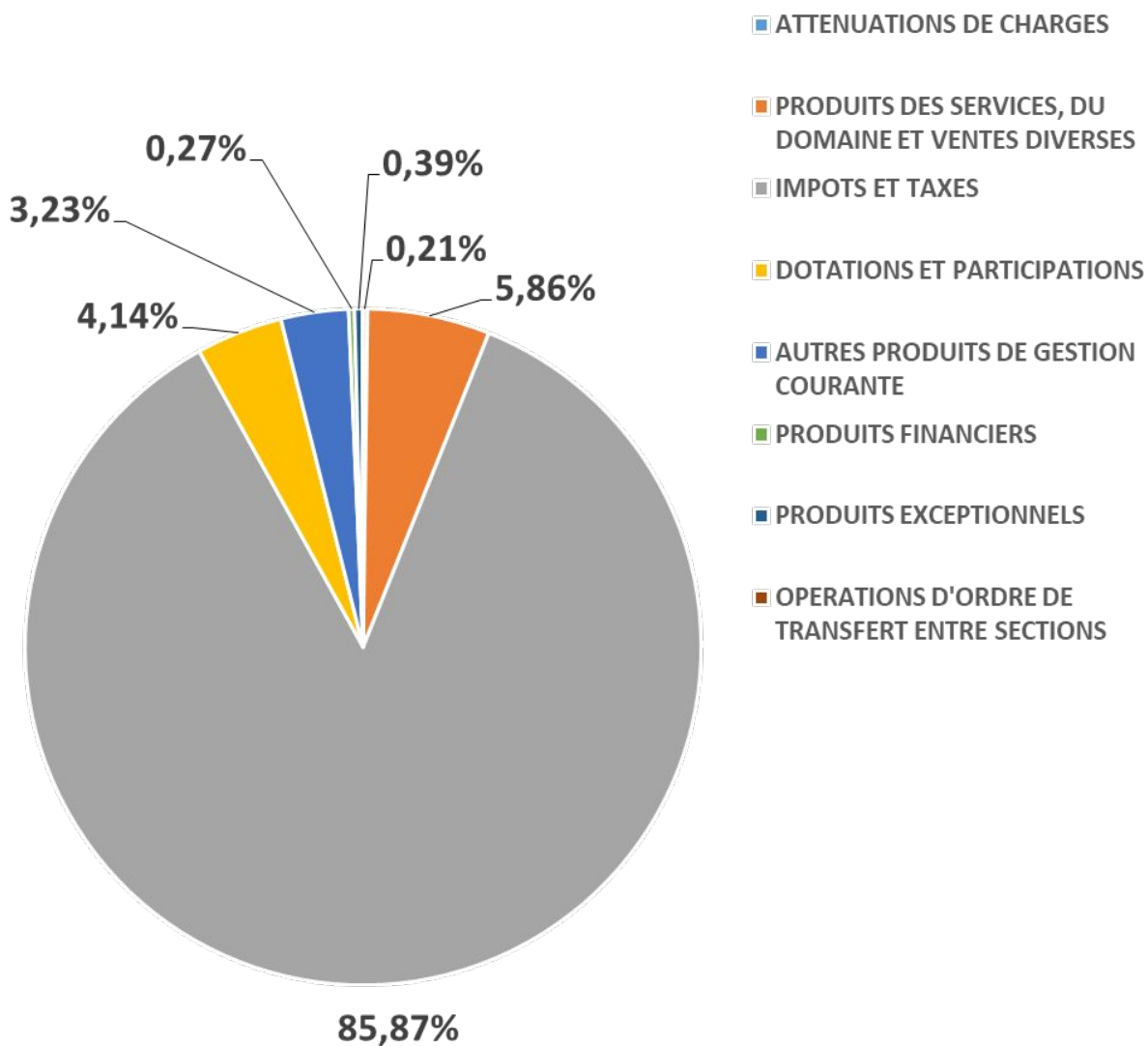
Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) ont augmenté de +13,70% par rapport à 2022 (augmentation des tarifs d'occupation du domaine public de 3% et nouveaux loyers générés par la gestion de parkings avenue du 11 novembre notamment).

Le chapitre 74 a diminué de 15,53% (versement en 2022 des subventions du projet de restructuration de la médiathèque).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016-2023



Recettes de fonctionnement 2023



Focus sur les taux de fiscalité



Taux de taxe d'habitation

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bandol	11,94	11,94	11,94	11,94	11,94	11,94
Sanary-sur-mer	12,1	12,04	12,04	12,04	12,04	12,64
Six-Fours	13,46	13,46	13,46	13,46	13,46	13,46
Le Beausset	11,13	11,13	11,13	11,13	11,13	
Saint-Cyr-sur-Mer	13,98	13,98	13,98	13,98	13,98	13,98

Taux de foncier bâti :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bandol	18,34	18,34	18,34	33,83 (18,34 +15,49 taux départemental)	33,83	33,83
Sanary-sur-mer	20,68	20,58	20,58	36,07 (20,58 +15,49 taux départemental)	36,07	37,85
Six-Fours	22,14	21,65	21,32	36,81 (21,32 +15,49 taux départemental)	38,81	38,81
Le Beausset	24,80	24,80	24,80	40,29 (24,80 +15,49 taux départemental)	40,29	40,29
Saint-Cyr-sur-Mer	22,76	22,76	22,76	38,25 (22,76 +15,49 taux départemental)	38,25	38,25

Dans le cadre de la disparition de la taxe d'habitation, le taux du foncier bâti (TFB) correspond à la somme du taux de la commune (18,34%) et du taux départemental de 2020 (15,49 %), soit 33,83%. La commune n'a donc pas augmenté le taux du foncier bâti depuis l'arrêté préfectoral de 2015.

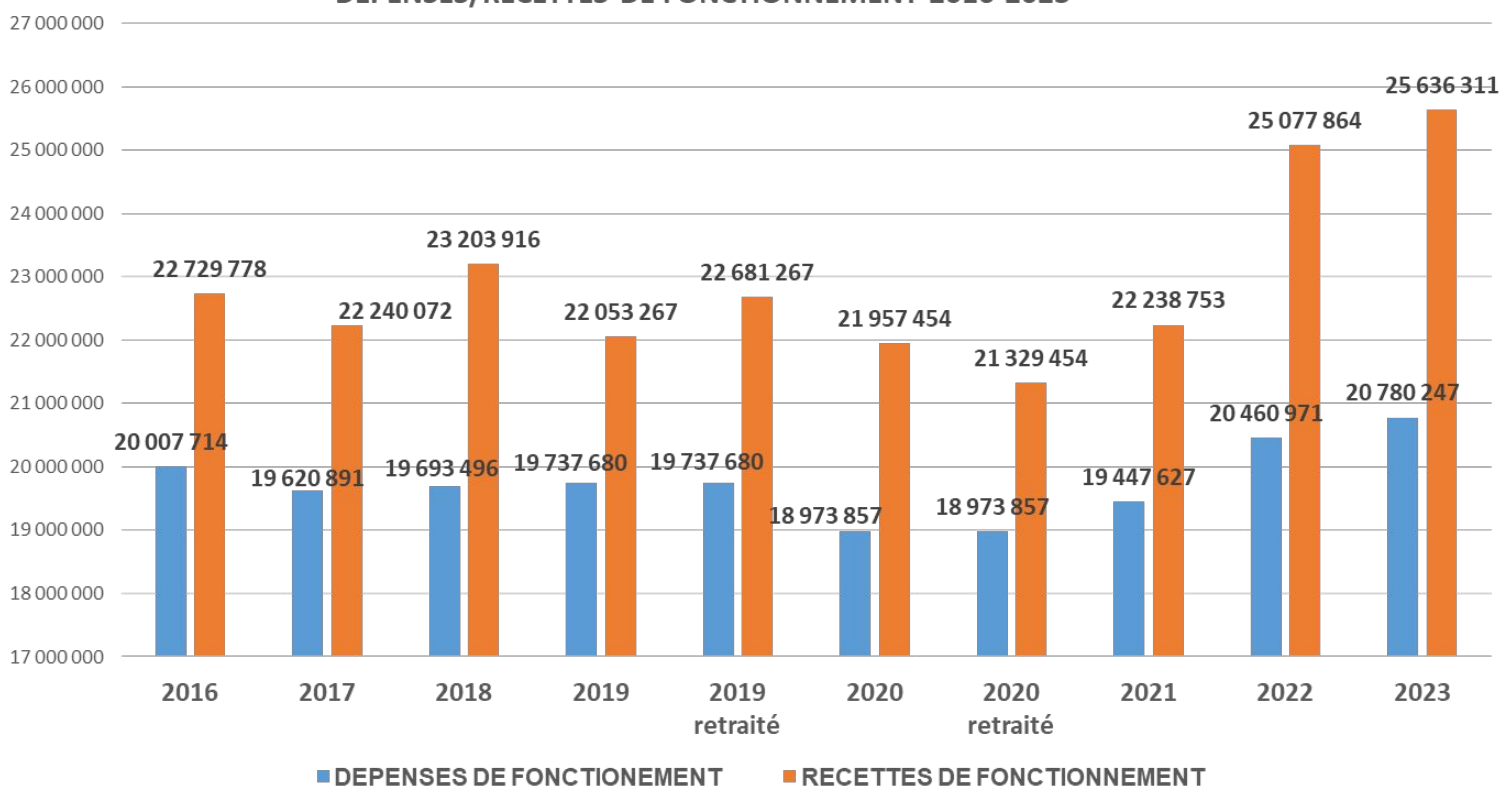
Taux de foncier non bâti

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bandol	58,79	58,79	58,79	58,79	58,79	58,79
Sanary-sur-mer	64,63	64,31	64,31	64,31	64,31	67,52
Six-Fours	42,04	42,04	42,04	41,39	41,39	41,39
Le Beausset	108,11	108,11	108,11	108,11	108,11	108,11
Saint-Cyr-sur-Mer	69,26	69,26	69,26	69,26	69,26	

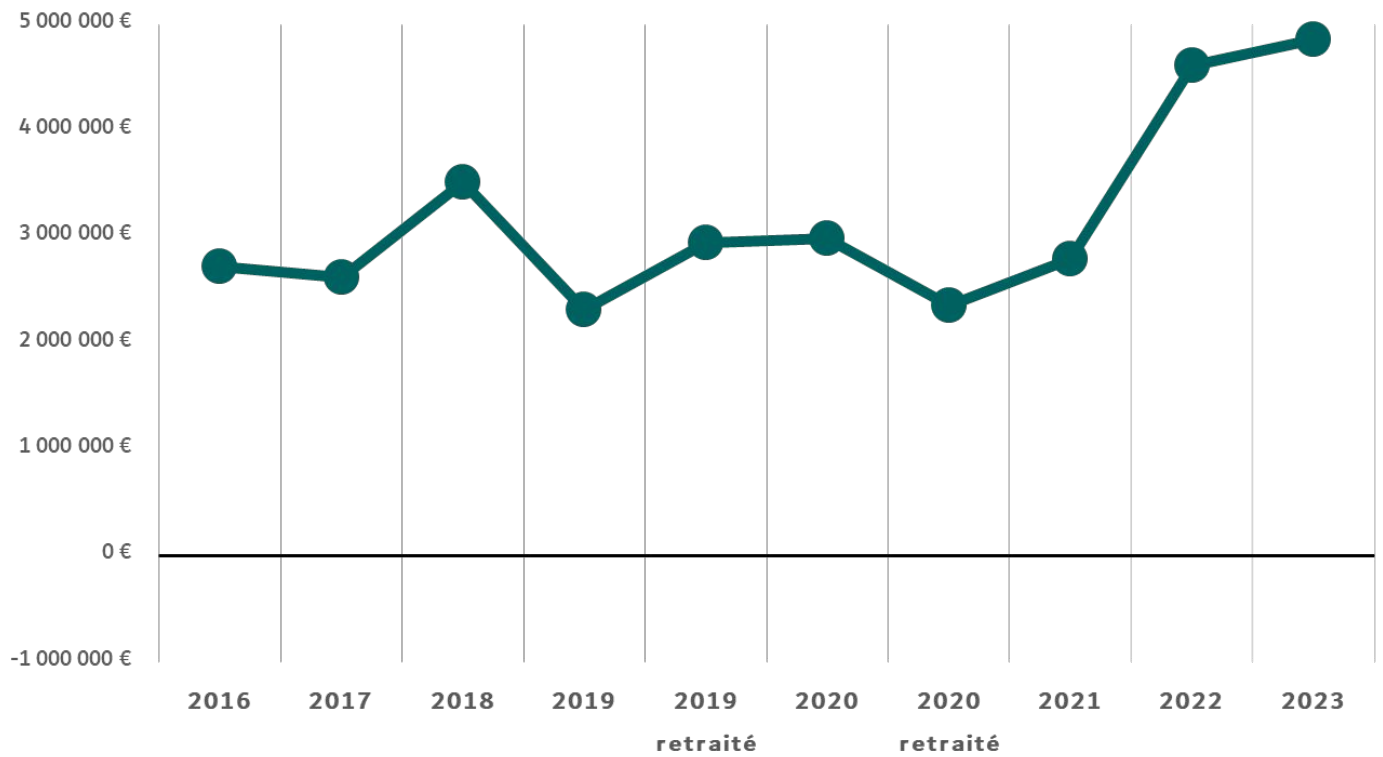
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017	2018	2019	2019 retraité	2020	2020 retraité	2021	2022	2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 007 714	19 620 891	19 693 496	19 737 680	19 737 680	18 973 857	18 973 857	19 447 627	20 460 971	20 780 247
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 729 778	22 240 072	23 203 916	22 053 267	22 681 267	21 957 454	21 329 454	22 238 753	25 077 864	25 636 311
RESULTAT	2 722 064	2 619 180	3 510 420	2 315 587	2 943 587	2 983 598	2 355 598	2 791 127	4 616 893	4 856 064

DEPENSES/RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016-2023



Evolution du résultat section de fonctionnement 2016/2023



En 2022 le résultat de la section de fonctionnement est à son niveau le plus élevé depuis 2014 : 4 616 893€. Ce résultat correspond à une reprise totale de l'activité économique avec des droits de mutation très élevés, un montant du produit des jeux revenu à son niveau d'avant la crise sanitaire. Par ailleurs, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a généré des recettes supplémentaires à hauteur de 1 M€. Le coefficient de revalorisation des bases de 3,40% qui s'est imposé aux communes en 2022 a aussi permis d'encaisser des recettes fiscales plus conséquentes.

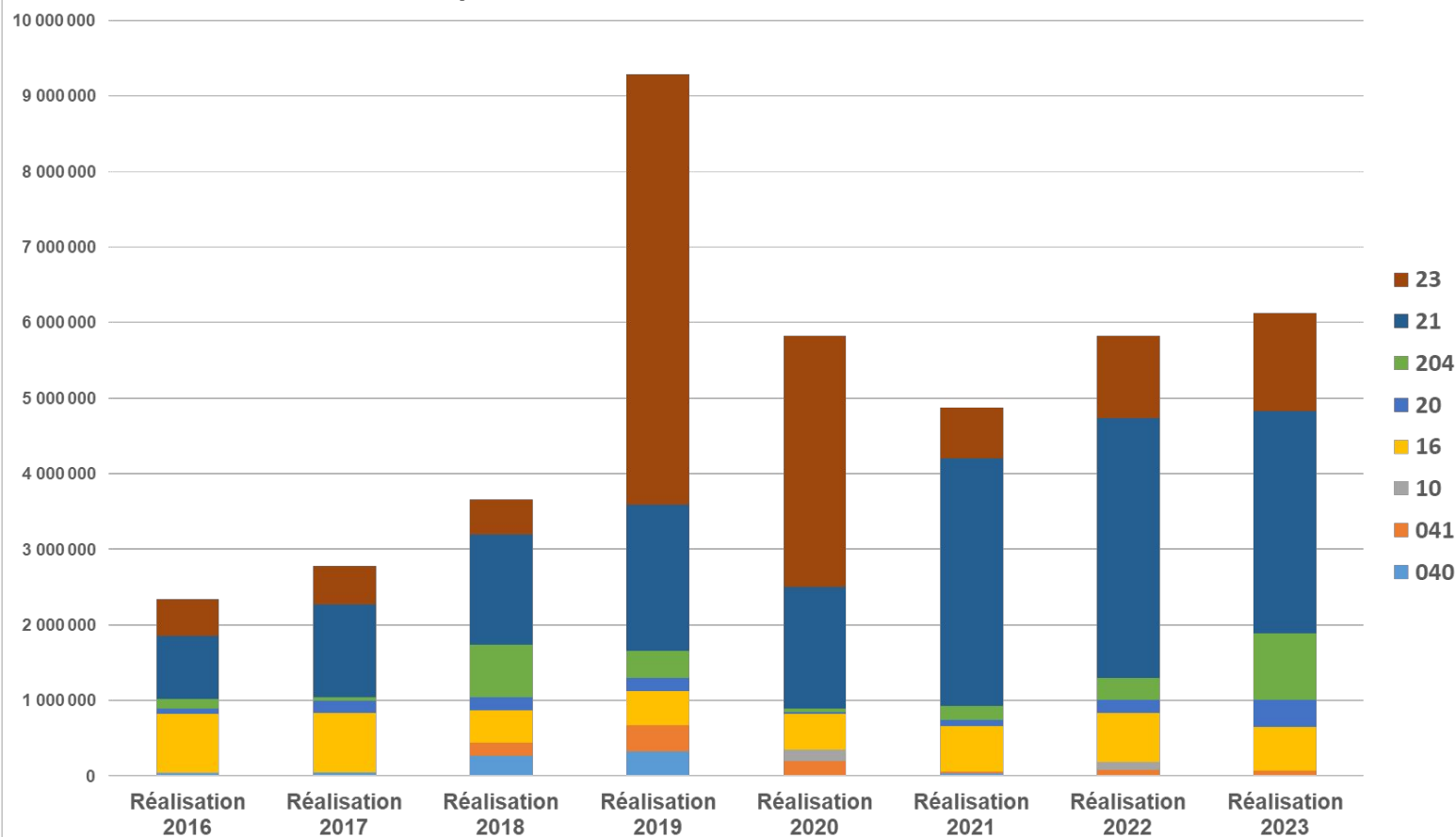
En 2023, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 4 856 064 €, en raison de recettes dynamiques et de l'augmentation contenue des dépenses de fonctionnement par une recherche d'économie permanente.

B. La section d'investissement

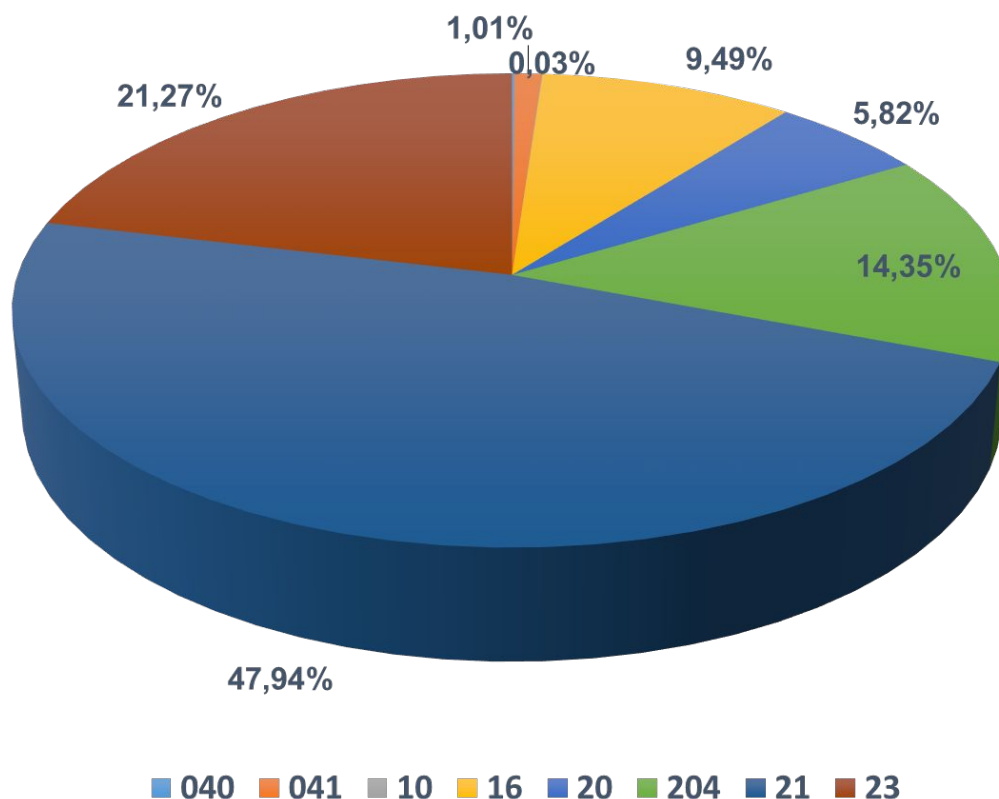
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP	Libellé	Réalisation 2016	% 2015/2016	Réalisation 2017	% 2016/2017	Réalisation 2018	% 2017/2018	Réalisation 2019	% 2018/2019	Réalisation 2020	% 2019/2020	Réalisation 2021	% 2020/2021	Réalisation 2022	% 2021/2022	Réalisation 2023	% 2022/2023
040	OPERAT D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 674	71,0%	41 841	20,7%	265 943	535,6%	322 108	21,1%	1 965	-99,4%	39 452	1907,9%	6 041	-84,7%	5 911	-2,2%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	-	-	171 499	-	349 701	103,9%	188 204	-46,2%	22 504	-88,0%	71 960	219,8%	61 874	-14,0%
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	13 006	-	-	-	-	-	1 966	-	160 818	8079,2%	-	-100,0%	102 925	-	1 753	-98,3%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	770 079	-70,1%	795 646	3,3%	433 846	-45,5%	450 028	3,7%	467 052	3,8%	594 483	27,3%	649 782	9,3%	581 099	-10,6%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	77 634	278,2%	153 343	97,5%	175 609	14,5%	169 758	-3,3%	28 891	-83,0%	86 511	199,4%	173 356	100,4%	356 515	105,7%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	123 412	-61,4%	48 250	-60,9%	690 267	1330,6%	364 215	-47,2%	44 195	-87,9%	184 273	317,0%	293 211	59,1%	879 368	199,9%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	834 834	170,3%	1 223 996	46,6%	1 458 324	19,1%	1 935 468	32,7%	1 604 340	-17,1%	3 272 322	104,0%	3 437 259	5,0%	2 936 879	-14,6%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	483 809	966,9%	510 397	5,5%	457 794	-10,3%	5 690 666	1143,1%	3 333 076	-41,4%	670 413	-79,9%	1 084 869	61,8%	1 303 068	20,1%
		2 337 648	-29,0%	2 773 473	18,6%	3 653 281	31,7%	9 283 910	154,1%	5 828 541	-37,2%	4 869 957	-16,4%	5 819 402	19,5%	6 126 465	5,3%

Depenses d'investissement 2016-2023



REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023



En 2023, sur les chapitres 21 et 23, la ville a investi 4 239 946€ et maintient donc un niveau d'investissement important.

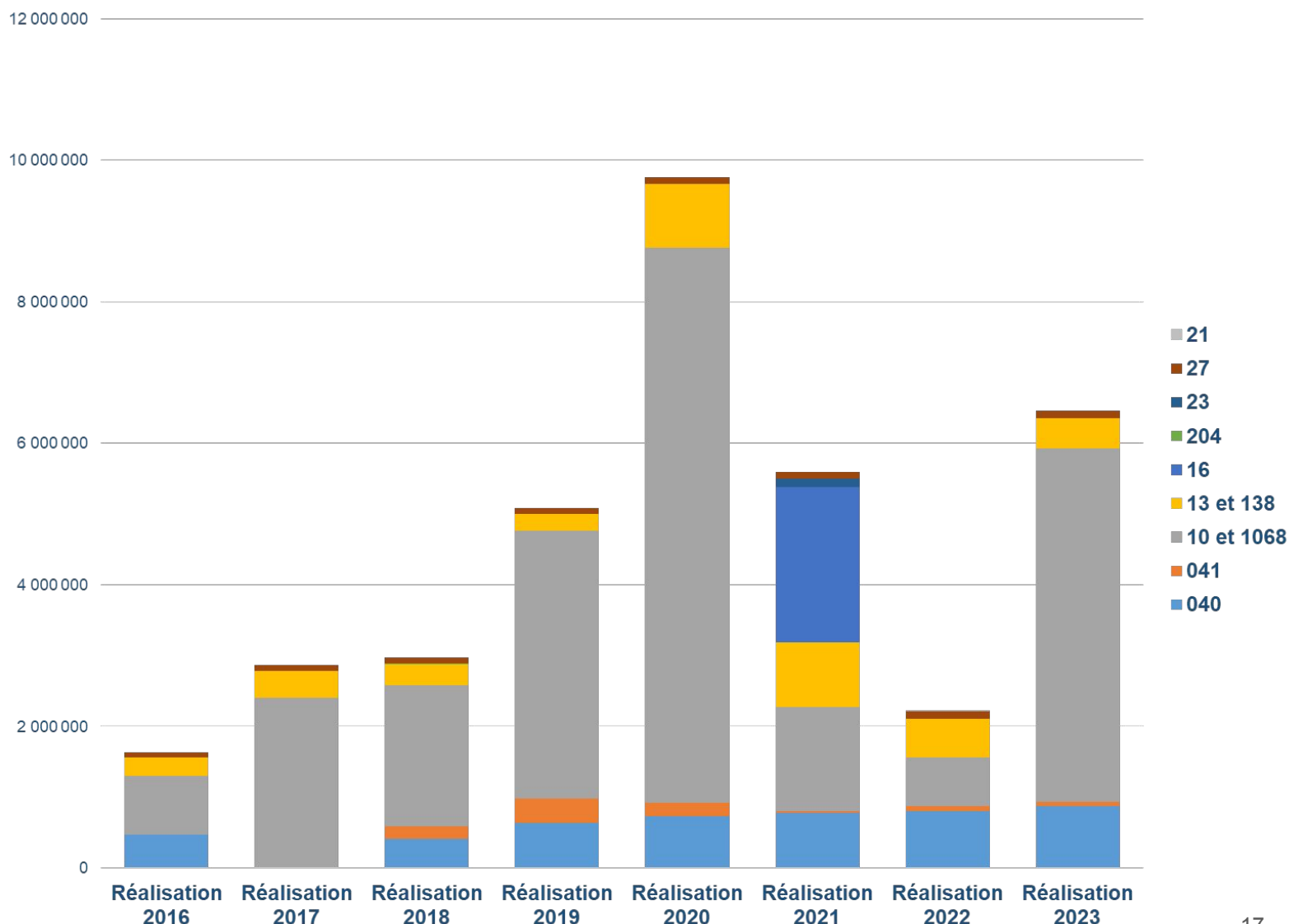
Dans sa note de conjoncture de septembre 2023, la Banque Postale indique que les dépenses totales d'investissement des régions, des collectivités territoriales uniques, des départements, communes, des groupements à fiscalité propre et des syndicats s'élèveraient à 76 milliards d'euros en 2023 contre 69,6 milliards d'euros en 2022, à mettre en lien avec la hausse significative des prix notamment dans la construction. La Banque Postale note une contraction de l'épargne brute de 9%. Les dépenses d'investissement seraient financées à hauteur de 31% par l'épargne nette et de 34% par les recettes d'investissements.

Pour la commune de Bandol, les dépenses d'investissement totales ont augmenté de 5%.

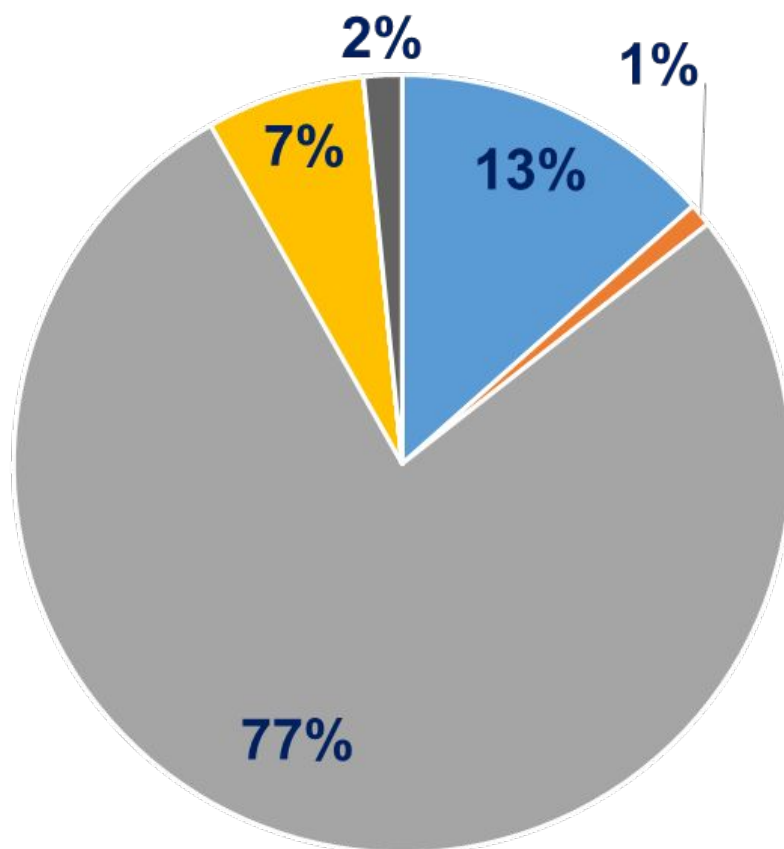
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisation 2016	% 2015/2016	Réalisation 2017	% 2016/2017	Réalisation 2018	% 2017/2018	Réalisation 2019	% 2018/2019	Réalisation 2020	% 2019/2020	Réalisation 2021	% 2020/2021	Réalisation 2022	% 2021/2022	Réalisation 2023	% 2022/2023
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	462 829	20,4%		-100,0%	411 122		629 847	53,2%	725 619	15,2%	773 240	6,6%	800 702	3,6%	868 960	8,5%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-100,0%		0,0%	171 499		349 701	103,9%	188 204	-46,2%	22 504	-88,0%	71 960	219,8%	61 874	-14,0%
10 et 1068	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	831 819	69,0%	2 404 033	189,0%	2 002 744	-16,7%	3 786 012	89,0%	7 849 767	107,3%	1 478 581	-81,2%	689 084	-53,4%	4 995 466	624,9%
13 et 138	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	264 883	-48,8%	379 181	43,2%	294 222	-22,4%	235 719	-19,9%	904 970	283,9%	904 970	0,0%	547 988	-39,4%	426 779	-22,1%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 950	-99,9%	150	-92,3%	-	-100,0%	750		-	-100,0%	2 200 460	#DIV/0!	-	-100,0%	-	0,0%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES					10 050			-100,0%	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	0,0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES													598	#DIV/0!	-	-100,0%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					160		76	-52,4%	-	-100,0%	115 152	#DIV/0!	-	-100,0%	-	#DIV/0!
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	73 004	5,0%	76 654	5,0%	80 486	5,0%	84 511	5,0%	88 736	5,0%	93 173	5,0%	97 832	5,0%	102 723	5,0%
		1 634 485	-68,4%	2 860 018	75,0%	2 970 284	3,9%	5 086 616	71,3%	9 757 296	91,8%	5 588 081	-42,7%	2 208 163	-60,5%	6 455 802	192,4%

Recettes d'investissement 2016-2023



Répartition des recettes d'investissement 2023



■ 040 ■ 041 ■ 10 et 1068 ■ 13 et 138 ■ 16 ■ 204 ■ 21 ■ 23 ■ 27

Les recettes d'investissement 2023 sont constituées par des dotations et fonds globalisés ainsi que des subventions d'équipements reçues.

La Ville a autofinancé les travaux de 2023. La produit des amendes de police s'élève à 250 853€ soit un niveau similaire à 2022.

Concernant les subventions en 2023 :

❖ Subventions d'investissement

- La préfecture a versé 17 650 € dans le cadre de la Micro-folie
- Le département a versé :
 - Pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école Bois Maurin : 100 000 €
 - Pour les travaux d'amélioration thermique du groupe scolaire O. Maurel : 23 000 €
- La région a versé dans le cadre du dispositif région sûre (acquisition de matériel et véhicules) : 35 276€
- ❖ Subventions de fonctionnement (préfecture du var)
 - Subvention maison France service: 35 000€

C. La capacité d'autofinancement et la capacité de désendettement

Retraitement de l'épargne brute (CAF brute), de la capacité de désendettement (CDD) et du taux d'épargne brute (TEB) en 2019 et 2020:

- Mauvaise imputation du solde de l'attribution de compensation (AC) sur 2020 au lieu de 2019 (628 000€).
- Stock de dette : du fait de la dissolution des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement le stock de dette de ces budgets a été repris au budget principal. Or en l'absence de PV de transfert signé en 2019 le stock de dette apparaît encore au 31 décembre alors qu'il ne devrait pas apparaître. Les écritures de transfert ont été passées en 2020.
- Épargne brute retraitée: il faut ajouter le solde de l'AC en 2019 et le soustraire en 2020.
- CDD retraitée: il faut ajouter le solde de l'AC au dénominateur en 2019 et le soustraire en 2020. Il faut également soustraire le stock de dette des budgets annexes au numérateur en 2019.
- TEB retraité: il faut ajouter le solde de l'AC au numérateur en 2019 et le soustraire en 2020.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT



La CAF est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

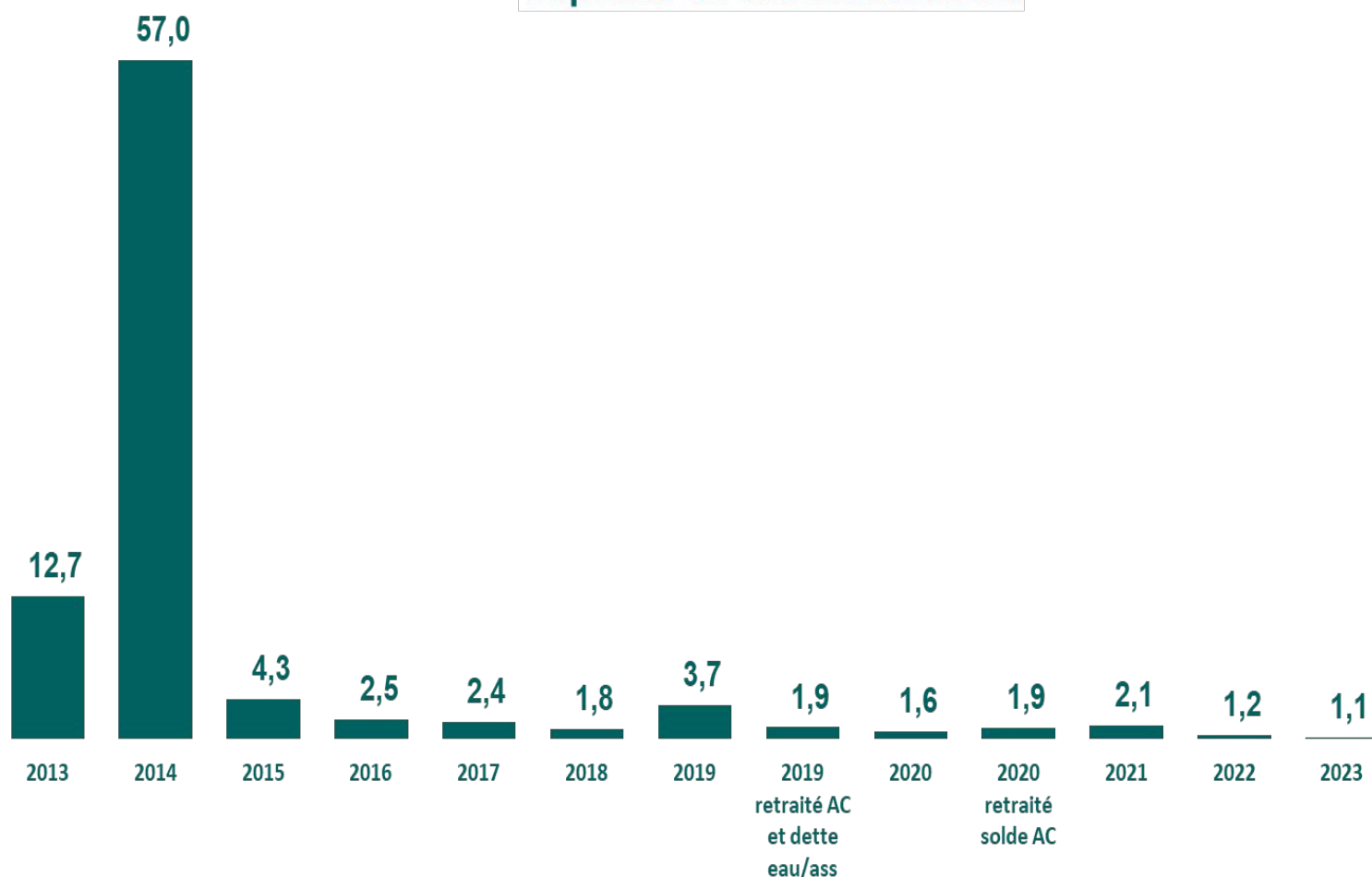
Les produits et charges réels sont les opérations qui donnent lieu à encaissement et décaissement effectifs. Ils ne tiennent donc pas compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions qui constituent des charges et produits dits calculés.

La CAF brute traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement).

La capacité de désendettement est exprimée en nombre d'années, et constitue une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Les ratios ont été retraités en 2019 et 2020.

En 2023 la CDD est de 1,1 ans, gage de solvabilité pour les banques. Ce critère doit être couplé au taux d'épargne brute. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la moyenne de la CDD est de 3,4 ans en 2022 (source : les collectivités locales en chiffres - 2023 page 47).

Capacité de désendettement



D. Le taux d'épargne brute

TAUX D'EPARGNE BRUTE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
EPARGNE BRUTE OU CAF BRUTE	2 038	3 126	2 981	3 697	2 614	3 707	3 508	5 404	5 719
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	22 037	22 695	22 198	22 938	21 731	21 956	22 199	25 072	25 630
TAUX EPARGNE BRUTE	9,2%	13,77 %	13,43 %	16,12 %	12,03 %	16,88 %	15,80 %	21,55 %	22,31 %

Ce ratio traduit la part des recettes qui ne sont pas consacrées à la couverture des charges courantes mais qui sont disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la moyenne du taux d'épargne brute est de 19,4% en 2022 (source : les collectivités locales en chiffres - 2023 page 47). En 2023 ce taux est de 22,31% pour Bandol.

E. Dettes et charges financières

Evolution des dettes et des charges financières

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Emprunts et dettes assimilées/dépenses d'investissement (compte 1641 et 16441)	2 575 924	768 229	795 046	433 846	450 028	467 052	594 203	649 232	581 099
Charges financières/Dépenses de fonctionnement (chap 66)	326 179	295 355	262 045	300 567	154 486	205 072	195 943	176 400	202 976

III. Actions menées au cours de l'année 2023

A. Les animations, la culture

Animations :

Très belle édition du **Printemps des potiers** qui reprend sa place dans le calendrier durant le week-end pascal.

Une **deuxième édition du village italien** organisé sur le quai du port en mai avec la Chambre de Commerce Italienne pour la France à Marseille qui présente le meilleur du terroir de nos amis transalpins dans une ambiance festive.

Au programme de juin, l'exposition de voitures de collection des **Anglaises ont la Côte**, qui, pour la première fois sont revenues en décembre avec des voitures du reste du monde et bien sûr le rendez-vous sportif de la course **Bandol Classic**.


Durant l'été, la commune a reconduit le concept des « **Terrasses des Aoûtiennes** » en installant 4 scènes de 25m² tout le long du quai de Gaulle, durant 8 jours. Tous les soirs, une programmation jazz/soul/funk était proposée sur chaque scène de 20h à 23h. Grand succès populaire, salué par l'ensemble des commerçants.

Nouveautés : Création des Guinguettes Social Club par l'association RPM dans différents lieux de la ville : plage centrale, square Bir Hakeim, place de la liberté... Première présentation d'un spectacle de rue intitulé « **Frigo** » sur la place de la liberté. Un envol de clown poétiquement incorrect qui a réjoui des centaines de spectateurs.

Une édition remarquée du Festival « **Les Aoûtiennes** », en partenariat avec le Casino Partouche et le Groupe Nice Matin, avec une exceptionnelle prestation de Noah, un concert unique du Grupo Compay Segundo et un moment très festif du Guinguette Hot Club.

Dans le cadre des « **entretiens du Sud** », une rencontre exceptionnelle avec le duo Boris Cyrulnik et Franz-Olivier Giesbert, sur la place de la Liberté.

Les feux d'artifices ont pu se dérouler comme à l'accoutumée. Celui du 14 juillet dédié au 210ème anniversaire de la naissance de Richard Wagner et celui du 21 août a décliné le thème de la liberté.



Pour la rentrée, le traditionnel **forum des associations** a pris place sur le terrain de boule, autour du kiosque à musique. Les manifestations récurrentes se sont ensuite succédées avec le **festival du Polar** organisé par le Cercle des Auteurs Bandolais, puis le salon nautique organisé par le Kiwanis Club. Durant les vacances de Toussaint, l'**installation de jeux en bois** sur la place de la liberté a ravi petits et grands.

Création d'une compétition de surf amateurs et professionnels près de la plage de Renecros par l'association Extrême Surfing Bandol, la **Josen Island Nene Master**.

Les **festivités de fin d'année** ont débuté avec une très belle déambulation lumineuse et musicale de la compagnie des Gueules d'ours pour le lancement des illuminations le 7 décembre, puis ont présenté un village et des ateliers dédiés aux contes de Grimm.

La traditionnelle **parade du Père Noël** a connu également un beau succès sur son parcours dans les quartiers de la ville pour finir au kiosque à musique.

Médiathèque :

Inauguration de la médiathèque totalement rénovée et réaménagée, baptisée « **Médiathèque Alfred Kastler** » le **vendredi 23 juin**, en présence de la famille Kastler et du parrain de l'événement, l'écrivain David Foerkinos.

Nouveauté / Micro-Folie Bandol :

Ce nouvel espace « Micro-Folie » développé par La Villette et porté par le Ministère de la Culture est un outil de valorisation du fond patrimonial des plus grands musées nationaux qui offre la possibilité de découvrir, en visite libre ou accompagné par un médiateur, des œuvres célèbres comme vous ne les avez jamais vues. Un musée numérique qui propose un catalogue de plus de 10 000 œuvres issues du Centre Pompidou, du Château de Versailles, du Louvre, du Musée d'Orsay et bien d'autres.

Il propose également une expérience de réalité virtuelle grâce à des casques équipés pour vous faire voyager avec des contenus immersifs à 360° ! Documentaires, spectacles, reconstitutions seront au rendez-vous.

Sans oublier un espace dédié aux jeux vidéo avec les dernières consoles Xbox et Playstation...

Expositions :

Depuis 2017, la Galerie Ravaisou s'est affirmée comme un lieu de diffusion important en matière d'art contemporain dans le paysage culturel régional. En effet, la commune a construit une programmation ambitieuse dont l'objectif est de rendre accessible ces créations au plus grand nombre. Afin de sensibiliser au mieux chaque public, de nombreuses actions de médiations sont organisées avec tous les établissements scolaires et périscolaires de la commune.

Le ratio de fréquentation augmente du fait du développement des médiations culturelles.

A noter le succès des expositions monumentales sur le quai de Gaulle avec les artistes Patrick Montalto et Myriam Paradisi.

Nous avons pu présenter cette année le travail d'artistes autour du portrait avec les œuvres de Mariana Williams, d'Aliénor de Celles, de Barbara Penhouet, de Charles Chantemesse et de Joce.

Théâtre Jules Verne :

Accueil en résidence de création de la Compagnie Ridz et sa chorégraphe Simonne Rizzo durant 15 jours.

De nombreuses médiations culturelles ont été proposées pour les enfants des établissements scolaires de Bandol. Le spectacle « Mongol ! » proposé par la Compagnie des Passages en janvier autour de la thématique du harcèlement scolaire. Toujours sous forme théâtrale, la pièce « Dé-livre-moi » par la Compagnie la Robe à l'envers. Et, enfin le spectacle de danse Miwa autour de l'univers de Hayao Miyazaki par la Compagnie Ridz. Tous les spectacles ont été préparés en amont avec les équipes enseignantes à l'aide de dossiers pédagogiques et les représentations suivies d'échanges avec les artistes.

23 spectacles proposés pour la programmation 2023, avec plus de 4000 spectateurs !

A noter les succès du spectacle de Sergio (400), d'Eric-Emmanuel Schmitt (350), de Debout sur le zinc (250) et Noces de Rouille sauce thaï avec Ghyslaine Lesept (300), sans oublier la prestation exceptionnelle de Philippe Torreton et Richard Kolinka dans le spectacle « Nous y voilà ».

B. La jeunesse

● Le centre aéré

L'équipe pédagogique du centre aéré, constituée de 16 personnes, accueille les enfants de 3 à 10 ans (environ 300 enfants par mois) sur les temps suivants :

- accueil périscolaire de 7h30 à 8h30 (écoles Octave Maurel et Bois Maurin) et de 16h30 à 18h30
- pause méridienne de 11h30 à 13h30 (coordination et ateliers Octave Maurel + Bois Maurin)
- mercredi de 7h30 à 18h30 avec accompagnement des enfants au restaurant scolaire des vacances d'automne à celles de printemps
- vacances, de 7h30 à 19h, avec différentes possibilités de réservation à la journée, à la demi journée avec ou sans repas

Les objectifs éducatifs sont les suivants :

- permettre le vivre ensemble autour des principes de laïcité, de citoyenneté, de lutte contre les discriminations et pour l'égalité filles/garçons
- développer l'expérimentation au service de l'autonomie
- favoriser l'ouverture au monde et développer la curiosité

Les projets développés en 2023

- Centre A'ere : pour aborder de manière ludique et interactive les thèmes de l'environnement et du développement durable (création d'un potager, participation à la semaine de l'environnement, rencontre avec les centre a'ere pour la remise des labels...)
- Agis pour tes droits : prix des liserons, participation à la galerie des droits 2023, animation Micro folie / Cide Unicef, projet fresque et lecture théâtre, participation à la consultation nationale des enfants de 6/10 ans sur la CIDE

Les événements familles

- L'école buissonnière en fin d'année scolaire
- un spectacle de chaque structure à la fin des vacances
- soirée guinguette

Sans oublier *La grande lessive*, *La semaine du bonheur*, des ateliers sur le harcèlement ou encore l'atelier *La caravane citoyenne* avec la FOL 83

- **La petite enfance**

- **La crèche**

La crèche familiale est agréée pour l'accueil de 29 enfants et comprend un réseau d'assistantes maternelles qui accueillent à leur domicile de 2 à 4 enfants âgés de 2 mois à 4 ans.

Chaque semaine, les enfants accompagnés de leur assistante maternelle viennent participer à des activités au sein de la crèche

Voici les activités réalisées en 2023 :

- Participation au Téléthon,
- Préparation de la lettre au Père Noël pour la venue du lutin,
- Participation à « la grande lessive »,
- Spectacle de Noël,
- Exposition des créations des enfants pour la journée des droits de l'enfant, en lien avec l'UNICEF,
- Contes de Noël et goûter avec les enfants avec la déléguée UNICEF sur Bandol,
- Participation au concours des crèches provençales et attribution du 2ème prix pour les crèches d'inspiration libre. La somme de 100 € a été remise à l'association N'Ji
- Sortie à la chocolaterie CréaCao de Bandol ; sorties à la médiathèque Alfred Kastler.

● La halte garderie

Le Multi-accueil de Bandol est une structure collective qui est ouverte de 08H00 à 18H00 du lundi au vendredi. Il accueille des enfants âgés de 18 mois à 3 ans. Il a une capacité d'accueil modulable de : 18 enfants le matin entre 08H00 et 09H30, 28 enfants entre 09H30 et 12H30, 23 enfants entre 12H30 à 16H30, 15 entre 16H30 et 18H00.

En 2023, 78 enfants ont été inscrits.

Plusieurs évènements en 2023 :

- Participation à la grande Lessive en mars et en octobre 2023
- Carnaval des enfants le mardi 21 mars 2023
- Kermesse Les indiens le vendredi 16 juin 2023
- Sorties à Zoa
- Mise en place d'ateliers parents /enfants
- Téléthon
- Réalisation d'un jardin avec les enfants pour la journée sur l'environnement
- Spectacle de Noël pour les petits à la salle Pagnol avec la compagnie Popatex le mercredi 20 décembre 2023
- Réalisation de petits films sur la vie des enfants au sein du multi-accueil et destiné aux parents.

• **Bandol Jeunes**

Les 5 agents de l'équipe accueillent :

- entre 30 et 40 jeunes par jour durant les petites vacances scolaires
- entre 120 et 150 jeunes différents inscrits sur une période d'été
- entre 40 et 60 jeunes sur la pause méridienne au collège par jour
- entre 35 et 50 jeunes chaque soir en périscolaire

Trois lieux :

- Le carré jeunes, proche du collège Raimu pour un accueil pendant les périodes scolaires
- L'espace Caroline Croso pour un accueil des 10-12 ans pendant les périodes de vacances scolaires
- Le parc de Buffon pour un accueil des 13-17 ans pendant les périodes de vacances scolaires

Plusieurs évènements en 2023:

- Bivouacs : un bivouac « koh lanta » de 2 jours et 1 nuit et un bivouac dans le verdon pour 13/17
- L'accueil d'un groupe de jeunes allemands et de jeunes italiens en juillet
- La guinguette des familles, l'école buissonnière
- Accueil des jeunes de Wehr au moins d'août sur 6 jours
- Soirées familles (jeux télévisés, halloween)
- Une journée à la montagne en février pour une quarantaine de jeunes
- Participation au projet « la grande lessive »
- Initiation et découvertes de nouvelles activités sportives (terrestres et nautiques)
- Projet culinaire
- Projet de création de maquettes avec l'association l'AMMAC
- Participation aux journées thématiques Unicef (CIDE, journée de la paix, semaine de l'environnement, CDJ, UNIDAY...)
- Participation au téléthon
- Projet inter-générationnel
- Collecte des boîtes de Noël

C. Les travaux

Quelques exemples de travaux réalisés en 2023 :

Travaux sur voirie communale	
Travaux d'entrée de Ville (hors prestations intellectuelles)	799 360
Réaménagement de la rue Didier Daurat	167 084
Réfection de chaussée rue Mirabeau	52 866
Réfection de chaussée Impasse Embellie	31 336
Étude sécurité routière Bd des Gravieres	4 648
Réaménagement rue de Bordeaux et boulevard de l'Escourche	34 808
Bâtiments	
Travaux relatifs à la sobriété énergétique des bâtiments	141 585
Mise en place d'un éco digesteur	5 650
Réhabilitation de la Médiathèque (coût global hors subventions)	500 000
Mise en place de garde corps parc Buffon	41 950
Cadre de vie et environnement	
Réhabilitation sol souple de l'aire de jeux allées Vivien	21 714
Aménagement et sécurisation des entrées du parc du Canet	9 985
Travaux de pose d'ancrages et de matériels immergés pour le balisage du littoral	87 645
Etude pour lutter contre l'érosion des plages	25 150

D. L'urbanisme

- Poursuite de la Révision du PLU
- Projet de contrat de mixité sociale passé en conseil municipal du 20 octobre 2023, et en conseil communautaire le 4 décembre 2023.
- Poursuite des études d'aménagement : lancement de la consultation d'une équipe d'urbaniste/paysagiste visant à imaginer le futur visage du front de mer du Casino de Jeux à la Corniche Bonaparte.
- Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau stade de football sur le site communal dit des Grands Ponts, avec en annexe une salle polyvalente. Démarrage des études techniques, environnementales et hydrauliques.
- 4 opérations importantes de livraison de logements en mixité sociale :
 - « L'Echappée » rue Laennec par le promoteur EDELIS : 28 logements dont 14 logements en accession et 14 logements locatifs sociaux (Bailleur : Unicil) en construction neuve.
 - « Frontenac » impasse de Frontenac par le Bailleur Logis Familial Varois : 15 logements locatifs sociaux en construction neuve.
 - « Les jardins de Vallongue » avenue Rei Reganeu par la Caisse des Dépôts et Consignation : 43 logements locatifs sociaux sous forme de maisons en bande en construction neuve.
 - « Les terrasses blanches » par UNICIL, soit la transformation de l'ancienne résidence Le Bosquet (Patrimoine du XXème siècle) en logements : 30 logements en Bail Réel Solidaire ; 46 Logements Locatifs Sociaux parmi lesquels 25 logements sont dédiés aux jeunes actifs (partenariat Ville/Unicil/Action Logement/Soliha).

Focus sur les ratios

Les ratios sont calculés sur des prévisions budgétaires et non sur des réalisations budgétaires. Pour les moyennes nationales de la strate, les chiffres sont issus de la DGCL “les collectivités locales en chiffres 2022” pour les communes touristiques 10 000-20 000 habitants.

Ratios obligatoires (page 4 de la maquette)

		Valeurs	Moy nationale
1	DRF/population DGF	1317	1073
2	Produit des impositions directes/population DGF	834	717
3	RRF/population DGF	1509	1329
4	Dépenses d'équipement brut/ population DGF	381	315
5	Encours de dette/population	435	875
6	DGF/population DGF	28	105
7	Dépenses de personnel/DRF	53,40%	58,90%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/RRF	89,75%	88,2%
9	Dépenses d'équipement brut/RRF	25,28%	23,7%
10	Encours de la dette/RRF	28,86%	65,8%

Ratios d'analyse financière

Epargne brute	5 719 000€
Taux épargne Brute	22,31 %
CDD	1,1

IV. Les budgets annexes

	CHAMBRE FUNERAIRE	PARKING	PORT	VILLE	TOTAL BUDGETS CONSOLIDES
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 303,04 €	1 185 365,11 €	444 759,57 €	20 780 247,27 €	22 417 674,99 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	66 004,92 €	2 218 909,44 €	495 596,05 €	25 636 311,30 €	28 416 821,71 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 269,48 €	1 811 627,77 €	396 263,48 €	6 126 465,21 €	8 335 625,94 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 952,61 €	1 680 325,72 €	1 483 055,50 €	6 455 802,49 €	9 623 136,32 €
Restes à réaliser Dépenses		18 701,80 €	11 312,93 €	3 305 456,17 €	3 335 470,90 €
Restes à réaliser Recettes					

	CHAMBRE FUNERAIRE	PARKING	PORT	VILLE	TOTAL BUDGETS CONSOLIDES
RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT	58 701,88 €	1 033 544,33 €	50 836,48 €	4 856 064,03 €	5 999 146,72 €

La présentation des données budgétaires :

- Les comptes des communes sont publiés sur le site
 - <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>
- Des différences de présentation existent entre la maquette de la M14 et la DGCL (direction générale des collectivités locales). Ces différences de présentation sont expliquées sur le site
 - <http://www.collectivites-locales.gouv.fr> dans la rubrique « méthodologie des données individuelles/Définition comptable des comptes des communes »

Glossaire

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF):

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale, en section de fonctionnement.

Recettes réelles de fonctionnement (RRF):

Total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Dotation globale de fonctionnement reçue en fonctionnement:

Prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales

FPIC:

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Taxe sur les résidences secondaires (THRS) :

La taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement supprimée en 2023. Les résidences secondaires ne sont en revanche pas exemptées du paiement de cette taxe.

Le montant de la taxe est calculé d'après la valeur locative cadastrale de l'habitation et de ses dépendances, sur la base des taux fixés par les collectivités locales. Le taux de la THRS peut être majoré entre 5% et 60%.

Attribution de compensation

L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre les communes et l'EPCI. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique (la liste détaillée des impositions prises en compte est décrite au V* de l'article 1609 nonies C du code général des impôts), moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.

Glossaire

Épargne brute :

Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) - Dépenses réelles de fonctionnement. C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, avant prise en compte des éléments exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation).

Taux d'épargne brute:

Épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement, en %. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

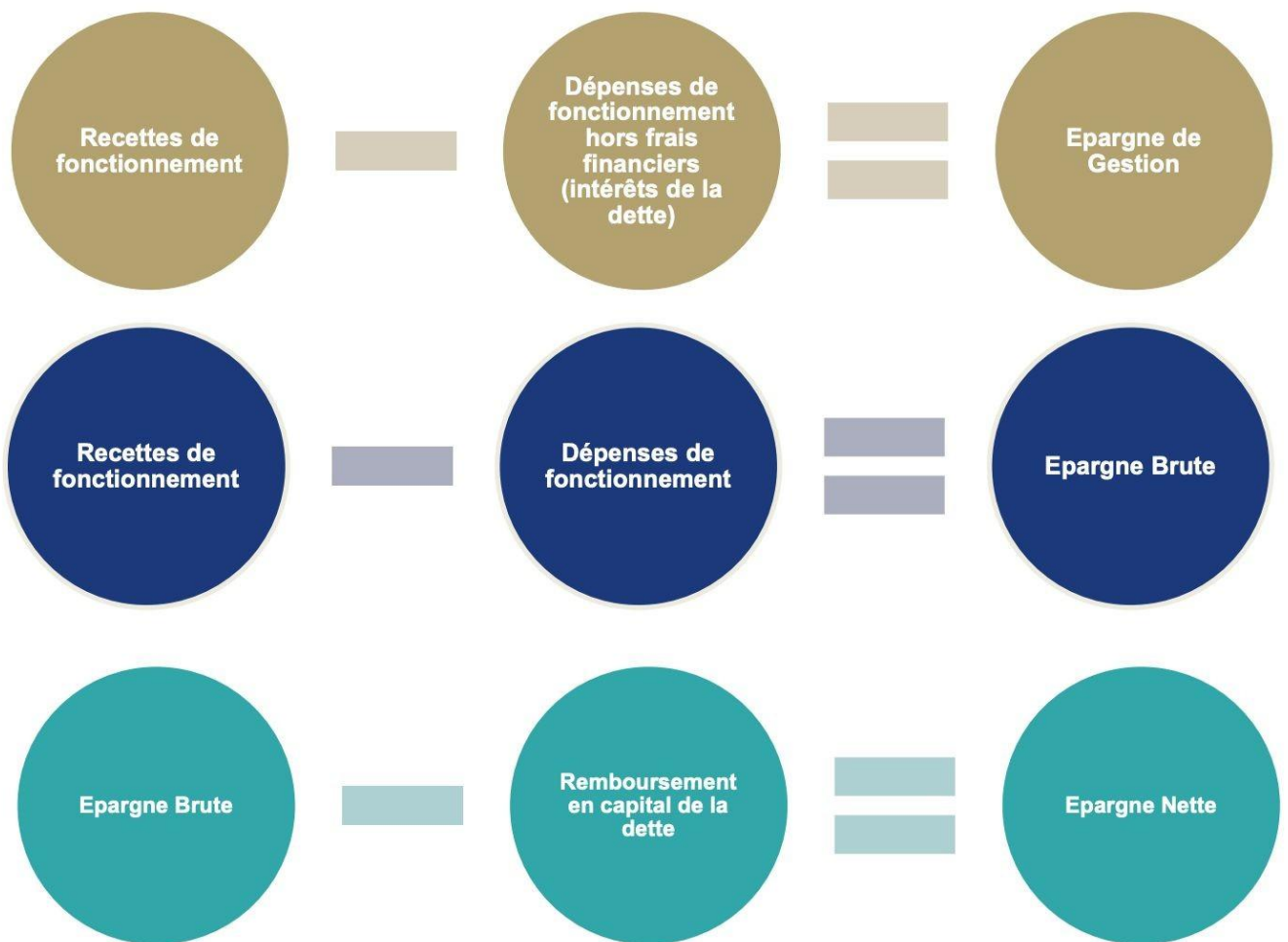
Épargne nette :

Épargne brute - le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).

Niveau du fonds de roulement de fin d'exercice (ou appelé excédents de fin d'année) :

Fonds de roulement début d'exercice - résultat de l'exercice), L'analyse financière classique et notamment les magistrats financiers des Chambres régionales des Comptes retiennent un niveau équivalent à deux mois de dépenses de personnel.

Zoom sur les épargnes



Glossaire

Annuité de la dette:

Composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital.

Capacité de désendettement :

Encours de dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute. Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Potentiel fiscal

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases le taux moyen national d'imposition. Il mesure la capacité qu'a la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

Potentiel financier

C'est le potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire perçue par les communes.

Effort Fiscal

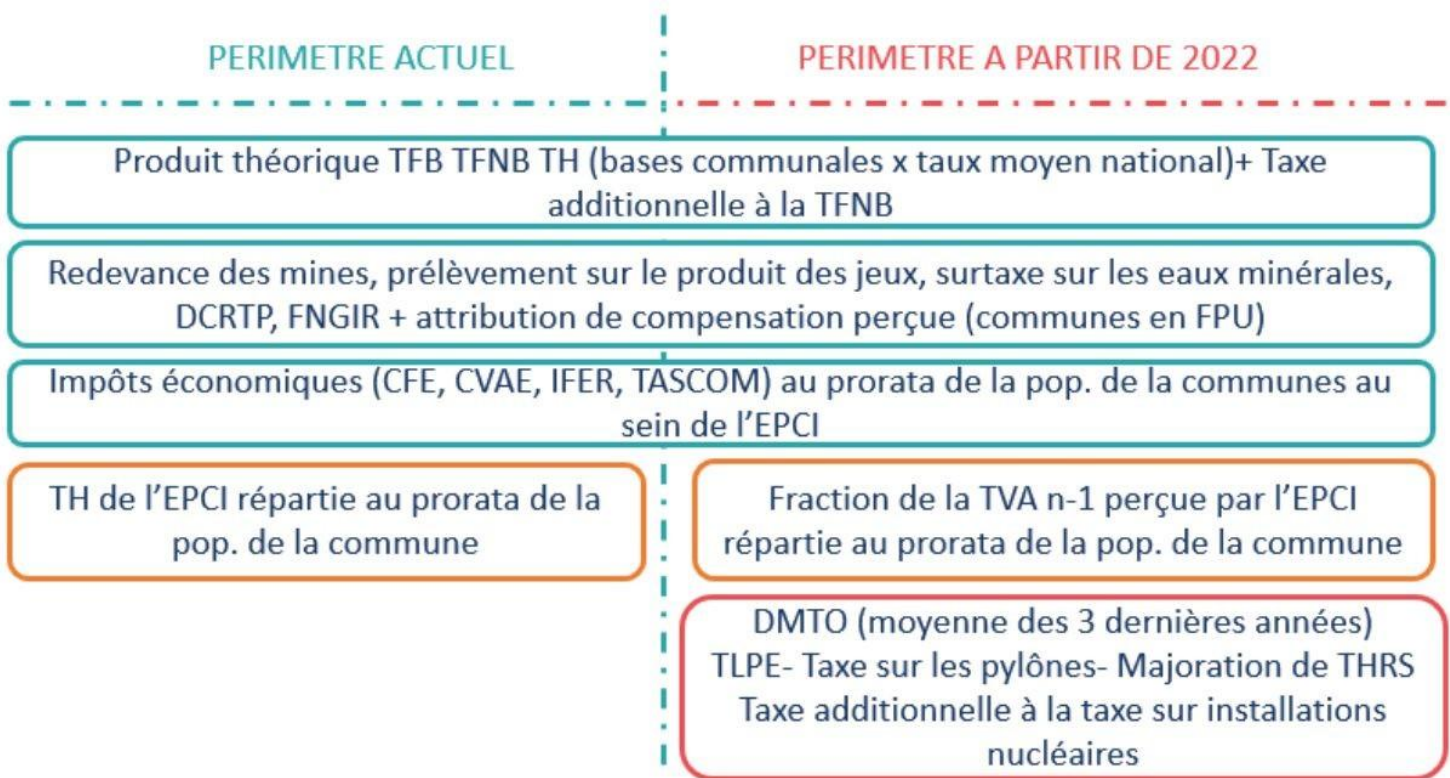
Il permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune (commune et EPCI) et le potentiel fiscal.

Taxe sur le foncier bâti (TFB) :

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est un impôt local qui concerne les propriétaires d'un bien immobilier ou les usufruitiers. La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie pour l'année entière dans la commune où est situé le bien imposable et d'après la situation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Ainsi, par exemple, si vous êtes propriétaire au 1^{er} janvier, vous êtes redevable de la taxe foncière pour l'année entière, même si vous vendez le bien au cours de l'année. Le mode de calcul de l'impôt associe valeur cadastrale et taux votés par les collectivités territoriales.

Glossaire

Intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal



Modification du périmètre de calcul de l'effort fiscal

